

**TEXTE DES *CONDITIONS DE SERVICE*
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION POUR L'OFFRE BIÉNERGIE**

**(SUIVANT LA DÉCISION D-2022-061 RENDUE PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE
LE 19 MAI 2022)**

- 1 Conformément à la demande de la Régie dans sa décision D-2022-061¹, le Distributeur
2 présente, dans sa version française à l'annexe A, le texte approuvé du nouveau bloc visant
3 l'Offre biénergie de l'article 8.1 des *Conditions de service* (« CS »). La version anglaise de ce
4 texte se trouve à l'annexe B.
- 5 Le Distributeur précise que ce texte fera l'objet d'un addenda qui sera accessible sur son site
6 Web suivant la décision de conformité de la Régie.

¹ Décision D-2022-061, [paragraphe 542](#).

ANNEXE A :
TEXTE DE L'ARTICLE 8.1 DES CS POUR L'OFFRE BIÉNERGIE
(VERSION FRANÇAISE)

<p><i>Demande d'alimentation visant la conversion d'un système de chauffage au gaz naturel en un système biénergie</i></p>	<p>Si vous êtes un <i>client</i> existant d'Hydro-Québec et d'Énergir et que votre <i>demande d'alimentation</i> :</p> <ul style="list-style-type: none">• vise la conversion d'un système de chauffage au gaz naturel en un <i>système biénergie</i> utilisant l'électricité et le gaz naturel comme sources d'énergie ; et• nécessite des travaux électriques relatifs au <i>branchement du distributeur</i> ou à la <i>ligne de distribution</i>, <p>tous les travaux sont réalisés sans frais, à l'exception des options que vous demandez.</p> <p>De plus, les « frais d'intervention sur le réseau » de 360 \$ indiqués dans le tableau I-A du chapitre 20 ne vous sont pas facturés.</p>
---	--

ANNEXE B :
TEXTE DE DE L'ARTICLE 8.1 DES CS POUR L'OFFRE BIÉNERGIE
(VERSION ANGLAISE)

<p>Connection request for the conversion of a natural gas heating system to a dual-energy system</p>	<p>If you are an existing <i>customer</i> of Hydro-Québec and Énergir and your <i>connection request</i>:</p> <ul style="list-style-type: none">• involves the conversion of a natural gas heating system to a <i>dual-energy system</i> that uses electricity and natural gas as energy sources; and• requires electrical work related to the <i>distribution service loop</i> or the <i>distribution line</i>, <p>all such work will be done free of charge, except any options that you may request.</p> <p>In addition, the \$360 “charge for work on the system” indicated in Table I-A, Chapter 20, will not be billed to you.</p>
---	---